

COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS



La Coopération Territoriale de Clubs est un dispositif par lequel des clubs affiliés à la FFBB s'engagent à collaborer en vue d'assurer le développement du Basketball, conformément aux orientations de la politique de la Fédération Française de Basketball.

POURQUOI ?



Collaborer avec les clubs voisins afin d'assurer le développement du basket.



Avoir la possibilité de mutualiser ses ressources (éducateurs, salariés, salles, créneaux...);



Re-dynamiser un ou plusieurs clubs en difficulté.



Pallier le manque de licenciés en mettant en commun certaines catégories.



Développer de nouvelles pratiques et s'engager dans le programme citoyen.



Créer des inter-équipes et permettre à chaque licencié de jouer à son niveau.

COMMENT ?

1

Se mettre en relation avec un ou plusieurs clubs pour mettre en place la collaboration.

5

Préparer l'ensemble des documents requis pour créer sa CTC.

2

Prendre attache avec son comité pour l'informer de la volonté de créer une CTC.

6

Transmettre sa demande de création de CTC sur la plateforme [Modifications de Structures Sportives](#) avant le 30 avril 2026.

3

S'informer sur la réglementation des CTC à travers les différents documents présents [sur eFFBB](#).

7

La demande sera traitée par le Service Clubs et la Commission Clubs. Si celle-ci est validée, votre CTC sera effective à partir du 1er juillet de la saison suivante.

4

Remplir la convention type en précisant le nom de la coopération, la liste des clubs signataires, le projet de développement, les engagements choisis.

VOTRE CHECKLIST

- ☒ Se rendre [sur eFFBB](#) dans la rubrique Projets > Tous les projets > Relation Clubs/Clubs > Documents CTC.
- ☒ Prendre connaissance des règlements relatifs aux CTC (Articles 332 à 342 des Règlements Généraux de la FFBB).
- ☒ Téléchargez la notice d'utilisation et la convention type via eFFBB.
- ☒ Rédigez un projet de développement de la CTC.
- ☒ Transmettre sa demande sur la [plateforme](#) avant le 30 avril.
- ☒ Une fois la CTC validée, une demande de renouvellement—modification—fin peut être effectuée via la plateforme [Modifications de Structures Sportives](#) avant le 30 avril de la saison en cours.

TOUTES LES INFOS SUR
[FFBB.COM](https://www.ffbb.com)

